



## RÉGLEMENT INTÉRIEUR

2021/2022

### ACCUEIL DES SPECTATEURS DANS L'ENCEINTE DE L'ÉTABLISSEMENT

#### Article 1 / Généralités

L'achat d'un billet de spectacle implique l'adhésion totale au règlement intérieur de l'Eden, disponible sur demande à l'entrée du théâtre ou sur la billetterie en ligne. Toute personne ne respectant pas ce règlement pourra se voir refuser l'accès ou être expulsée, sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet.

#### Article 2/ Sécurité Accès et contrôle

Les spectateurs s'engagent, expressément, à se soumettre à toutes mesures de contrôle ou de vérification destinées à assurer la sécurité des personnes et des biens dans l'enceinte du théâtre.

##### ✓ Sécurité incendie

Les issues de secours situées à droite de la scène seront laissées libres de tout passage et de toutes contraintes pendant les répétitions et représentations. Aucun spectateur ne sera admis dans les allées de circulation ou ne pourra y déposer des objets.

Le spectateur s'engage à respecter toutes les consignes de sécurité avant, pendant et après le spectacle, notamment en cas d'évacuation. Tout manquement à l'égard des dispositions de sécurité peut engager sa responsabilité civile et pénale en cas d'accident ou de sinistre.

##### ✓ Matériaux et comportements dangereux

Il est strictement interdit d'introduire dans l'enceinte de l'Eden des armes, des substances explosives, inflammables, volatiles, des bouteilles, des récipients, des objets tranchants et de manière générale tout objet pouvant servir d'arme ou de projectile. Le personnel de l'Eden peut refuser l'entrée à toute personne manifestement ivre, violente ou sous l'emprise de tout produit illicite.

### **Article 3/ Hygiène et santé**

Conformément à la loi, il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte du théâtre. Cette disposition concerne les organisateurs, les spectateurs, les techniciens et les artistes sauf si la nécessité du jeu des artistes l'exige. L'accès à la salle et à la scène est interdit à toutes personnes en possession de boisson ou de nourriture, sauf si le jeu des artistes l'exige. Il est formellement interdit de consommer des boissons et nourriture de toute sorte dans la salle de spectacles. Les boissons et aliments vendus dans le hall doivent être consommés exclusivement sur place ( *sauf exception précisée par les seuls responsables de l'Eden lors de concert par exemple* ).

### **Article 4/ Billetterie, horaires, placement Billets**

#### ✓ Billet

Tout spectateur doit posséder un titre d'accès à la salle, y compris en cas de spectacle gratuit. Pour les e-billets achetés en ligne, le titre d'accès peut être présenté sous forme numérique, via un smartphone par exemple. Le spectateur doit conserver ce titre d'accès jusqu'à la sortie du théâtre. En effet, ce dernier pourra lui être réclamé à tout moment pendant la durée de la manifestation. Seule une annulation du spectacle pour cas de force majeure permettra le remboursement, l'échange ou la reprise du billet. Les parents restent responsables de leur enfant mineur. Les établissements scolaires, accueils de loisirs et associations restent responsables du groupe d'enfants mineurs qu'elles encadrent.

#### ✓ Horaires, entrée en salle et placement

La billetterie est ouverte une heure avant le début du spectacle.

Il est recommandé aux spectateurs déjà munis de leur billet de se présenter au moins 30 minutes avant le début de l'évènement.

Un représentant de la structure organisatrice ainsi qu'un contrôleur se trouvent dans le hall d'accueil pendant la durée du spectacle. Le spectacle débute à l'heure indiquée sur les billets et les portes du théâtre restent fermées pendant la durée du spectacle.

Afin de ne pas perturber le déroulement du spectacle, les spectateurs retardataires pourront se voir refuser l'entrée en salle. Si le personnel d'accueil le juge possible, ils seront placés au moment et à l'emplacement choisis pour minimiser le dérangement pour les artistes et les autres spectateurs. Le placement au siège numéroté est réputé perdu après le lever de rideau.

### **Article 5/ Déroulement de la représentation**

*L'Eden se réserve le droit de modifier la durée du spectacle, la distribution ou les horaires. Si le spectacle venait à être interrompu au-delà de sa première moitié, aucun échange ni aucun remboursement ne serait proposé. Le public a l'interdiction de monter sur la scène et d'accéder aux coulisses et aux loges avant, pendant et après la représentation. Il est strictement interdit d'introduire des signes ou banderoles, de nature politique, religieuse, idéologique ou publicitaire. Tout contrevenant engagerait sa responsabilité civile, l'Eden déclinant toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient atteindre directement ou indirectement les personnes, effets, objets ou matériels apportés par le spectateur. Les objets volumineux (autres que les sacs à main et les vêtements), les casques de motocycliste, les parapluies sont à déposer obligatoirement à l'accueil. Le spectateur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence à l'Eden et devra en répondre civilement ou pénalement. Il pourra être demandé à toute personne ayant une attitude pouvant nuire au bon déroulement du spectacle et au confort du public, d'évacuer immédiatement la salle.*

## **Article 6/ Téléphones portables, photographies, enregistrement**

Afin de ne pas créer d'interférence sonore ou lumineuse et de ne pas gêner les artistes et les autres spectateurs, il est expressément demandé d'éteindre totalement les téléphones portables ou tout appareil sonore ou lumineux pendant les spectacles. Tout spectateur utilisant son téléphone portable ou tout autre appareil sonore ou lumineux pourra être invité à quitter la salle. Conformément aux dispositions du droit de la propriété littéraire et artistique et du droit à l'image, les billets ne confèrent aux utilisateurs, aucun droit à un enregistrement du spectacle ou du concert à quelque titre que ce soit et par quelque moyen technique que ce soit. Il est donc strictement interdit de photographier ou enregistrer les spectacles, sous quelque forme que ce soit.